

Diplomatie économique avant diplomatie morale

États vs ONG.

Un État-Nation ne survit pas par l'affirmation de principes moraux. Il survit parce qu'il sécurise ses intérêts matériels, protège ses débouchés économiques et préserve sa capacité d'action dans un système où personne ne lui doit rien. La diplomatie économique n'est pas une option cynique ou un aveu de renoncement éthique. C'est la condition préalable à toute politique étrangère qui prétend avoir un effet réel sur le monde. Les États qui ont confondu morale et stratégie ont fini dépendants de ceux qui ne faisaient pas cette confusion. Ce texte ne décrit pas le monde tel qu'il devrait être. Il décrit le monde tel qu'il fonctionne, et l'ignorer ne le change pas.

Dans les relations internationales réelles, les échanges commerciaux, l'accès aux ressources stratégiques, la protection des chaînes d'approvisionnement et la stabilité monétaire façonnent les alliances bien plus durablement que les déclarations de valeurs. L'exemple le plus net en est Nixon se rendant à Pékin en 1972 pour serrer la main de Mao : vingt ans d'hostilité idéologique effacés en un calcul géopolitique et économique, parce que les deux parties avaient plus à gagner à coopérer qu'à s'ignorer. Certains verront dans ce rapprochement une capitulation morale. C'est précisément l'argument contraire qu'il faut en tirer : Nixon n'a pas abandonné ses valeurs en allant à Pékin. Il a choisi d'exercer une influence réelle plutôt que de maintenir une posture sans effet sur le comportement chinois. La pureté idéologique n'avait produit aucun résultat en vingt ans. L'engagement économique a ouvert une relation qui a pesé sur l'équilibre mondial pendant un demi-siècle. Les grandes puissances commercent avec des régimes qu'elles condamnent publiquement, non par hypocrisie, mais parce que la continuité économique prime sur l'adhésion idéologique lorsque les deux entrent en conflit. Les sanctions elles-mêmes, souvent présentées comme des actes moraux, sont d'abord des instruments de pression économique. Leur efficacité dépend entièrement du rapport de force matériel : les sanctions américaines contre l'Iran ou la Russie ont pesé précisément parce que les États-Unis contrôlent les infrastructures du dollar et de la finance mondiale. Sans ce levier, elles n'auraient été que de la rhétorique.

Le cas de Singapour est peut-être le plus instructif pour un petit État qui se demande comment acquérir du poids dans un monde qu'il n'a pas façonné. En 1965, l'île est expulsée de la Malaisie, sans ressources naturelles, sans profondeur stratégique, sans armée et sans reconnaissance garantie. Lee Kuan Yew aurait pu fonder la politique étrangère du nouvel État sur une rhétorique anticoloniale ou tiers-mondiste, comme beaucoup de pays nouvellement indépendants le faisaient à l'époque. Il a fait le choix inverse : construire une juridiction prévisible, un port fiable, une économie ouverte et une main-d'oeuvre qualifiée. On objectera que Singapour a sacrifié ses libertés civiles pour y parvenir. C'est une critique légitime du régime de Lee Kuan Yew, mais elle ne touche pas l'argument économique : ce n'est pas l'autoritarisme qui a rendu Singapour incontournable, c'est la fiabilité de ses institutions et l'ouverture de son économie, deux choses qu'un Québec démocratique peut reproduire sans les dérives politiques qui les ont accompagnées à Singapour. Cinquante ans plus tard, la cité-État pèse dans toutes les négociations régionales non pas parce qu'elle défend des valeurs exemplaires, mais parce que personne dans la région ne peut se permettre de l'ignorer. L'utilité créée le droit de parole. La vertu affichée, seule, ne le crée pas.



Ce que Singapour ne pouvait pas se permettre, c'est précisément ce que les organisations non gouvernementales font par définition : défendre un enjeu sans porter la responsabilité des arbitrages qu'il impose à tous les autres. Oxfam, Amnistie internationale ou Équiterre occupent un espace légitime, et leur bilan est réel : le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Cour pénale internationale, les conventions sur les réfugiés n'auraient pas vu le jour sans une pression normative soutenue de la société civile. Mais ces avancées ont toutes nécessité, pour devenir contraignantes, la signature et la ratification d'États souverains capables d'en assumer les coûts politiques et budgétaires. Les ONG ont posé les questions. Ce sont les États qui ont dû y répondre avec leurs ressources, leurs alliances et leur crédibilité engagée. Une ONG ne gère pas de taux de change, ne négocie pas de corridors de transport, ne répond pas à une population par le niveau d'emploi ou la stabilité des prix. Sa logique est sectorielle et normative : elle pousse dans une direction précise, sur un enjeu précis, sans avoir à arbitrer les compromis que cette direction impose à tous les autres secteurs. C'est ce qui lui donne sa force sur le terrain qu'elle occupe, et c'est ce qui la rend inapte à définir seule une politique étrangère globale.

Déléguer des choix stratégiques à des acteurs qui ne peuvent ni en assumer les coûts ni en garantir la cohérence, c'est confondre le lobbying normatif avec la gouvernance. Un gouvernement qui alignerait sa politique commerciale sur les prescriptions d'Équiterre, ou sa politique d'investissement étranger sur les grilles de notation d'Amnistie internationale, prendrait des décisions cohérentes sur chaque enjeu isolé et incohérentes dans leur ensemble. La politique étrangère exige une capacité d'arbitrage que seul l'État, avec son obligation de répondre de ses choix devant ses citoyens, peut exercer. Les ONG peuvent éclairer ces choix. Elles ne peuvent pas les porter.

Un futur Québec souverain devra intégrer cette distinction dès le premier jour. On notera que le Canada fait déjà, en partie, ce qui est décrit ici : il exporte de l'hydroélectricité, négocie le bois d'oeuvre, attire des capitaux étrangers. Mais il le fait en portant aussi les contraintes constitutionnelles, les priorités fédérales et les arbitrages pancanadiens qui ne correspondent pas nécessairement aux intérêts québécois. La souveraineté ne change pas la logique économique de la diplomatie. Elle donne au Québec la capacité de l'exercer pour lui-même, sans intermédiation, avec sa propre voix dans les négociations qui le concernent directement. La reconnaissance internationale ne se gagne pas par la vertu affichée. Elle se gagne par l'utilité perçue. Un Québec qui assure la fiabilité de ses livraisons d'hydroélectricité vers les marchés américains, qui défend ses intérêts forestiers avec une position négociée et cohérente, qui maintient une juridiction stable pour les capitaux étrangers et qui parle le langage de la réciprocité commerciale avec ses partenaires nord-atlantiques construit quelque chose de réel. Un État qui propose un discours exemplaire sans levier concret n'est pas admirable : il est ignorable. Ce n'est pas une question de cynisme. C'est une question de séquence : un Québec qui établit d'abord ses assises économiques acquiert le droit de tenir ensuite un discours sur les valeurs. Un Québec qui commence par le discours sans les assises ne tient que le discours.

La diplomatie morale n'est pas fautive. Elle devient opérante lorsqu'elle repose sur une base économique qui lui donne du poids. Charles de Gaulle, en 1964, formulait cette réalité sans ménagement : les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. Cette phrase ne nie pas l'éthique. Elle dit que l'éthique sans puissance matérielle devient dépendance, et que la dépendance annule toute capacité de poser des exigences à quiconque. La France gaullienne pouvait se permettre un discours sur la grandeur parce qu'elle avait une force de frappe, une agriculture exportatrice et une industrie lourde. La morale suivait la puissance. Elle ne la précédait pas.

Construire un État-Nation exige d'accepter cet ordre. La morale guide les objectifs à long terme. L'économie fournit les moyens qui rendent ces objectifs atteignables. Un Québec souverain qui voudrait peser dans les affaires du monde devra d'abord démontrer qu'il est utile. Le droit de tenir un discours sur les valeurs s'acquiert. Il ne se proclame pas.

Louis-Martin Carrière